**[89:B:22]**

**Avis d'appel : Loi sur les assurances**

[*no du dossier de la cour*]

COUR D'APPEL

[*intitulé de l'instance rédigé selon les modèles*

*fournis à la section 87:A*]

AVIS D'APPEL

LE DEMANDEUR INTERJETTE APPEL à la Cour d'appel de l'ordonnance datée du [*date*] qui a été rendue par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] à [*lieu*].

L'APPELANT DEMANDE que le jugement soit annulé, et que soit rendu un jugement qui fasse droit aux prétentions du demandeur ou, subsidiairement, qui ordonne la tenue d'un nouveau procès.

LES MOYENS D'APPEL sont les suivants :

1. Le juge du procès s'est trompé sur les dispositions de la *Loi sur les assurances*, L.R.O. 1990, chap. I.18, et il a fait défaut de leur donner effet.

2. Le juge du procès a omis de donner quelque effet juridique que ce soit à la brochure de la société défenderesse ... Ltée qui a été adressée au demandeur par tous les défendeurs et qui promet une couverture d'assurance-vie gratuite au demandeur et à feu son père.

3. Le juge du procès aurait dû conclure que, par la couverture automatique d'assurance que les défendeurs avaient consentie, et qu'ils ont admise, les défendeurs s'étaient engagés à assurer gratuitement le demandeur sur la vie de [*nom*], feu le père du demandeur, quel que soit l'âge de ce dernier.

4. Le juge du procès aurait dû conclure que l'âge de feu [*nom*] n'était pas une cause d'exclusion du risque, que le fardeau d'établir l'âge véritable de feu [*nom*] incombait aux défendeurs et que ces derniers ne s'en étaient pas acquitté.

5. Les moyens additionnels jugés pertinents par les procureurs.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs de l'appelant

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

procureurs des intimés